

COMMUNE DE BOURLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 novembre 2015

PRESENTS : **MM BOYER – BRUEZ - – CARPENTIER - COQUART – LAUDE - LEROUGE**
Mmes BRUNELLE - CATTIAUX – CACHEUX – DIETRE – LAGEAT – MANGO - MERESSE

ABSENTS : **M LECHAPTOIS - MASSON**

Mr BRUEZ a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

- **Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 25 septembre 2015**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

- **Enquête Publique Canal Seine-Nord/ Europe**

A la demande de M Jacques PETIT maire de Marquion, Monsieur le Maire fait part au conseil des travaux nécessaires, après réalisation du canal Seine Nord Europe, au rétablissement de la voie intracommunautaire de Bourlon à Marquion. Il rappelle à l'assemblée que cette voie est à sens unique dans le sens de Bourlon à Marquion et qu'elle est majoritairement utilisée par les exploitants agricoles

Ces travaux devront consister en l'établissement d'un passage en dessous du canal qui pourrait atteindre plusieurs dizaines de mètres.

La proposition émise par Monsieur le Maire de Marquion serait de ne pas rétablir cette voie de circulation.

Les agriculteurs qui exploitent des terres qui vont se trouver situées au-delà du canal en direction de Marquion, se verraient dès lors attribuer, dans le cadre de l'aménagement foncier prévu après les travaux, des terres situées en deçà du canal sur le territoire communal de Bourlon. Plusieurs exploitants agricoles sont concernés, Monsieur le Maire indique avoir rencontré les deux plus importants qui ont donné un accord de principe à cet échange de terres.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé rappelé ci-dessus et en avoir délibéré approuve la proposition de non rétablissement de cette liaison intracommunautaire dès lors que les exploitants concernés trouveraient une juste compensation dans le cadre de l'aménagement foncier. C'est à cette seule condition, qui devra inclure la totalité des terres situées sur les terroirs de BOURLON et de MARQUION, exploitées à ce jour par des fermiers dont les exploitations se situent sur la commune de BOURLON et accessibles par ledit chemin, qu'est donné un avis favorable à cette proposition qui en tout état de cause verra une diminution des coûts de réalisation des travaux consécutifs à la réalisation du canal Seine Nord Europe.

- **Compétences CC Osartis-Marquion suite à fusion**

Le conseil approuve les propositions de modification des compétences de l'EPCI telles qu'elles ont été présentées

- **Vente d'une parcelle de terrain d'agrément**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de proposer à la vente 100m² environ de la parcelle ZV78 pour la somme de 1 000 € net vendeur

Qu'en conséquence les frais notariaux et les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

- **Révision du PLU**

Au vu des problèmes soulevés le conseil décide de lancer la procédure de révision du PLU en ce qui concerne :

- * les règles d'alignement et de recul en zone Ub,
- * les délimitations provenant d'erreurs matérielles entre la zone agricole (A) et la zone urbanisée (U) notamment rue Victor Lacroix et rue de la Gare,
- * l'abandon d'une zone réservée rue de Sains

- **Compte rendu de l'entretien avec les représentants du CA Nord de France**

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui fait état d'un coût annuel de plus de 10 000 € pour la commune dans une hypothèse haute de 2000 retraits mensuels, le conseil décide de ne pas donner suite à la proposition de l'établissement bancaire.

- **Cours d'informatique**

Les cours ont été suivis par une trentaine de personnes, le coût pour les finances communales est de 1 320 € correspondant à 4 sessions (initiation et perfectionnement). Le conseil décide de ne pas reconduire cette aide mais consent à laisser la salle à disposition à titre gratuit pour de futures sessions.

- **Chemins communaux**

Après présentation et mise en regard des devis présentés quant à la réfection des chemins des Prairies et de Cambrai, c'est l'entreprise Maxime ALVAIN qui est attributaire du marché. Ce choix s'appuie à la fois sur les prix proposés et les prestations effectuées

QUESTIONS DIVERSES

☒ Carrefour rue de Sains

Le stationnement a été régulé par la pose de peinture jaune à l'angle rue de Sains, chemin vert

☒ Rencontre Maire de Marquion RPI

L'entrevue entre les deux maires s'est soldé par le constat qu'un RP n'était pas possible en l'état, les conceptions de chacun n'étant pas conciliables, M le Maire de Marquion ayant une conception de RPC (Regroupement Pédagogique concentré) et non de RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.